

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 05 mai 2025

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 25/04/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP</i>
Présents : 6	Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD
Votants: 6	
Pour: 6	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Alexandre BORRELLY
Abstentions: 0	Absents: Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI
	Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Vote des subventions aux associations - DE_2025_026

Le Maire que lors du vote du budget primitif commune, il a été prévu un montant global à l'article 65748 : subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé, il est donc nécessaire à ce jour de voter le montant de chaque subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer les subventions aux associations suivantes :
 - Association LA CONSERVATRICE : 1 500 €
 - Association CLUB DU 3EME AGE VENTEROL-PIEGUT : 1 500 €
 - Association FOYER RURAL MONT SERIEUX : 1 500 €
 - COOPERATIVE SCOLAIRE : 1 500 €
 - SPA : 250 €
- DIT que le montant des subventions sera imputé à l'article 65748

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/05/2025 004-210402343-20250505-DE_2025_026-DE